



Concours Photo "Déclics Niçois" 2^{ème} Edition

1. Organisation et date du concours

Déclics Niçois, association régie par la loi du 1 Juillet 1901 dont le siège se situe *48 boulevard Henri-Sappia 06100 Nice* organise un concours photographique libre et gratuit ouvert à tous les photographes résidant dans les départements Français **06, 13, 83, 84, 2A, 2B** ainsi que **Monaco**. Sont exclus du concours les membres de l'association Déclics Niçois, du jury et de leur famille.

Date de participation : du 1 mars 2018 au 28 octobre 2018

2. Thème "Architecture Régionale"

Chaque participant peut concourir avec un maximum de deux photos (couleur et/ou noir & blanc) envoyées uniquement sous format électronique.

Ces photos devront parvenir par courriel ou chargés depuis l'interface du site web Déclics Niçois au plus tard le **28/10/2018**.

Les photos devront impérativement avoir été **prises dans les départements Français 06, 13, 83, 84, 2A, 2B ou Monaco**.

3. Conditions de participation

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise.

Pour la participation des moins de 18 une autorisation des représentants légaux sera nécessaire.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer d'office les photos hors thème.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et de l'exposition organisée lors de la remise des prix.

- **2 photographies maximum** par participant quelque soit la catégorie (Noir et Blanc ou couleur)
 - Les photos devront être envoyées au format numérique "JPG" en pièce jointe d'un email à : info@declicsnicois.com
 - La taille de la photo sera de 2000 pixels sur le plus grand coté.
 - Le nom du fichier photo devra être sous la forme : "*nom_prénom.jpg*".
 - En aucun cas le nom de l'auteur ne devra apparaître sur la photo.
 - Le sujet de l'email sera sous la forme : "*Concours-photo_nom_prénom*"
 - Le corps de l'email comprendra : a) les noms et prénom du participant
b/ l'adresse postale et le numéro de téléphone du participant.
c/ l'adresse email du participant.
d/ la date et le lieu de la prise de vue et éventuellement un commentaire (facultatif) de 2 lignes max.
- Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

4. Prix

Un jury composé de professionnels et de personnalités du monde de la photographie sélectionnera les œuvres selon des critères d'originalité et de créativité.

- 3 prix seront décernés dans la catégorie "Jeunesse - 18 Ans"
- 3 prix seront décernés dans la catégorie "Grand public"
- Un prix du public sera également décerné dans chaque catégorie.

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

Plusieurs milliers d'Euros de prix sous forme de matériel photographique viendront récompenser les lauréats. Ces prix sont offerts par nos partenaires.

Le Comité Régional du Tourisme remettra un prix « Cote d'Azur France » à l'issue de ce concours.

5. Expositions des œuvres

Une sélection des photographies proposées fera soit l'objet d'une exposition soit d'une projection.

6. Annonce des résultats

Les résultats seront annoncés lors du vernissage de la manifestation "Déclics Niçois". Les gagnants seront avertis par email et invités à la remise des prix.

7. Retrait des prix

Les gagnants devront obligatoirement être présents ou représentés le jour de la remise des prix.

8. Exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision du jury.

9. Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure les organisateurs de "Déclics Niçois" se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

10. Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînerait l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leurs décisions, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Partenaires et Sponsors de Déclics Niçois

Partenaires Institutionnels



Mécènes



82, RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS
TÉL. 01 44 61 07 82
SAIF@SAIF.FR - WWW.SAIF.FR



Sponsors

